



ADMINISTRATION COMMUNALE

---

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 JUILLET 2006

### Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

#### Séance publique

#### CULTES – FABRIQUES D'ÉGLISE

2. **Comptes 2005 des Fabriques d'Église :**
  - Saint-Pierre à Gibecq
  - Sainte-Waudru à Maffle
  - Saint-Amand à RebaixAvis.
  
3. **Emprunts, garanties de bonne fin :**
  - Église Saint-Julien à Ath
  - Église Saint-Pierre à Isières
  - Église Saint-Ursmer à Ormeignies
  - Église Saint-Amand à Villers-Saint-AmandApprobation.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. **Elections communales et provinciales du 08/10/2006. Ordonnance de police relative à l'affichage sur la voie publique.**

Dans le cadre des élections communales et provinciales du 8 octobre 2006, M. le Gouverneur de la Province de Hainaut a pris, en date du 28 juin 2006, un arrêté de police en vue d'assurer le déroulement paisible des campagnes électorales.

## DOMAINE COMMUNAL

5. a) Cession d'une portion de voirie désaffectée à l'Intercommunale IDETA. Approbation.
- b) Aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°252m2 sise route de Flobecq à Bouvignies. Décision.
- c) Aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée section A n°379B sise au lieu-dit « Champ des Bonniers » à Ghislenghien. Décision.
- d) Acquisition d'une bande de terrain cadastrée section B n°396<sup>E</sup>/ partie sise route de Lessines à Isières. Décision.

## FINANCES COMMUNALES

6. Modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2006 au service ordinaire. Approbation.

Le projet des modifications budgétaires n° 1 au service ordinaire de l'exercice 2006 présente :

### Pour l'exercice propre 2006 :

CHAPITRE I : LES RECETTES	+ 44.600,99 €
Des recettes en plus de :	+ 44.600,99 €
dont	
Recettes de prestations	+ 9.494,79 €
Recettes de transfert	+ 19.506,20 €
Recettes de dette	+ 15.600,00 €
CHAPITRE II : LES DEPENSES	- 121.163,36 €
Des dépenses en plus de :	+ 141.246,46 €
Des dépenses en moins de :	- 262.409,82 €
dont	
Dépenses de personnel	+ 0,05 €
Dépenses de fonctionnement	+ 132.670,41 €
Dépenses de transferts :	- 79.274,00 €
Dépenses de dette :	- 174.559,82 €

### En résumé :

- ✓ Le budget de l'exercice 2006 présentait à l'exercice propre un mali de - 498.827,01 €
- ✓ Après les modifications n° 1, le budget 2006 présente :
  - à l'exercice propre un mali de - 333.062,66 €

soit une réduction du déficit de 165.764,35 € (6,7 Mo BEF)

- des prélèvements du service ordinaire en faveur du service extraordinaire de 537.711,31 €

Le boni global du budget 2006 est, quant à lui, de 5.178.203,88 €  
(208,9 Mo BEF)

## **POLICE LOCALE**

### **7. a) Cadre opérationnel.**

#### **a1 – Mise en extinction d'un emploi de Commissaire de police. Modification du cadre par adjonction d'un emploi supplémentaire de Commissaire de police.**

Le cadre du personnel opérationnel de la zone de police comporte à ce jour 1 emploi d'officier supérieur, 4 emplois d'officier « en régime » et 1 emploi d'officier en extinction (promotion par le biais de la Loi Vésale d'un inspecteur ppal).

Le cadre est donc complet.

Un officier est âgé de plus de 60 ans et a introduit une demande de départ à la pension au 01/04/2007. Il est actuellement absent pour cause de maladie longue durée et, compte tenu de son âge et de son prochain départ à la retraite, il est vraisemblable qu'il ne réintégrera plus le corps de police.

Un autre officier bénéficie par certificat médical d'une exemption prolongée de service de nuit. En outre, il répond déjà actuellement aux conditions de mise à la pension. On constatera également qu'il dispose encore de jours de congé de maladie qu'il lui est statutairement loisible d'apurer.

Compte tenu du rythme de travail irrégulier dudit officier (périodes de présences et d'absences entrecoupées), la zone de police est confrontée à un problème opérationnel sérieux dans la mesure où il occupe une fonction importante de coordination entre les différents chefs de services de la zone. Pour des missions de direction, la continuité du service et le grade d'officier de police sont deux éléments importants. Les fonctions qu'il occupe sont également étroitement liées à la direction du corps, faisant de cet officier un proche collaborateur en matière de direction de la zone.

Or, la nécessité de prévoir une doublure à cette fonction s'est, à plusieurs reprises déjà, faite fortement ressentir d'autant plus que l'installation dans un nouveau commissariat pour fin 2006 nécessite une capacité importante dans la préparation du déménagement.

Des problèmes pratiques se posent également dans l'organisation des gardes d'officier de police administrative vu l'absence prolongée de plusieurs commissaires dont la moyenne d'âge est supérieure à 50 ans et cela même si la désignation récente d'un commissaire est annoncée (encadrement nécessaire pour les premières gardes de cet officier).

En effet, tous les commissaires participent au rôle de garde des officiers de police administrative (OPA), dont la compétence est d'application en cas de situation particulière (troubles ordre public, évacuation, catastrophe) et doit être assurée 24/24 Hr.

Actuellement, seules 3 personnes exercent donc ce rôle (dont le Chef de corps qui n'y est nullement tenu).

Il est important de souligner à cet égard que seul un officier titulaire (donc non commissionné) peut remplir cette mission d'officier de police administrative.

Vu les éléments précités, il est proposé :

- a) de placer un emploi de commissaire de police (à savoir celui de l'officier exerçant les fonctions de directeur des opérations) en extinction jusqu'au départ à la pension de son titulaire
- b) de modifier le cadre par adjonction d'un emploi supplémentaire de commissaire de police afférent à la fonction de directeur de la politique policière.

Cette augmentation sera temporaire et prendra de toute façon fin à la mise à la pension de l'officier concerné, date à laquelle le cadre officiers reviendra à 5 unités.

## **a2 – Ouverture d'un emploi de Commissaire de police.**

L'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 et la Circulaire GPI15 du 24.01.2002 (tous deux publiés au MB. 31.01.2002), régissent la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Dans les corps de police locale, les emplois à attribuer peuvent

- soit être honorés par des glissements « en interne »
- soit, sur décision expresse du Conseil communal, être attribués selon les règles de la mobilité.

La Direction Générale des Ressources humaines de la police fédérale, et plus spécifiquement sa Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières (DPM), recueille les besoins en personnel des différents corps de police et fait connaître à tous les membres du personnel concernés des corps de police locale et fédérale quels sont les emplois déclarés vacants. Elle recueille ensuite les candidatures et transmet les dossiers aux autorités responsables de la sélection des candidats.

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement et à la sélection de candidats externes, les aspirants inspecteurs étant sélectionnés par le Fédéral et faisant partie de son cadre opérationnel pendant leur formation de base.

Le second de mobilité 2006 sera opérationnel incessamment.

Compte tenu de la décision prise ce jour et sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle, un emploi de commissaire de police-directeur de la politique policière peut être déclaré vacant et attribué par mobilité.

## **b) Cadre administratif et logistique. Déclaration de vacance de deux emplois d'employée(s) au cadre administratif.**

L'Arrêté Royal du 20 novembre 2001 et la Circulaire GPI15 du 24.01.2002 (tous deux publiés au MB. 31.01.2002), régissent la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Dans les corps de police locale, les emplois à attribuer peuvent

- soit être honorés par des glissements « en interne »
- soit, sur décision expresse du Conseil communal, être attribués selon les règles de la mobilité.

La Direction Générale des Ressources humaines de la police fédérale, et plus spécifiquement sa Direction de la Mobilité et de la Gestion des Carrières (DPM), recueille les besoins en personnel des différents corps de police et fait connaître à tous les membres du personnel concernés des corps de police locale et fédérale quels sont les emplois déclarés vacants. Elle recueille ensuite les candidatures et transmet les dossiers aux autorités responsables de la sélection des candidats.

Il n'est plus possible à une zone de police locale de procéder elle-même au recrutement et à la sélection de candidats externes, les aspirants inspecteurs étant sélectionnés par le Fédéral et faisant partie de son cadre opérationnel pendant leur formation de base.

Le prochain cycle de mobilité 2006 sera opérationnel incessamment. Compte tenu des emplois vacants au cadre administratif et logistique de la zone de police, le Chef de corps postule que soient attribués par mobilité deux emplois d'employés de niveau D à nommer par les membres du Conseil communal après réception de son avis circonstancié rendu sur audition d'office des candidats et recueil de l'avis du Chef de corps de chaque candidat.

**c) Acquisition de divers matériels dans le cadre de la convention de sécurité routière. Approbation du projet et choix des modes de passation des marchés et de financement.**

## **DISTRIBUTION D'EAU**

- 8. Souscription de parts sociales pour l'extension du réseau de distribution d'eau :**
- au Clos du Tardin à Moulbaix
  - à la rue des Artisans à Ghislenghien
- Approbation.**

## **VOIRIES COMMUNALES**

- 9. Entretien extraordinaire des zones pavées du centre-ville. Projet. Choix du mode de passation de marché et de financement. Approbation.**

L'hiver 2005-2006, long et sec, fut suivi d'intempéries importantes mettant à mal, à certains endroits, le scellement des pavés. Ces dégradations provoquent le déchaussement des pavés compromettant la circulation et la sécurité des piétons et des automobilistes.

Ces zones dégradées doivent être remises en état le plus rapidement possible, et avant l'hiver prochain, pour éviter des accidents dommageables.

Le Directeur des services techniques estime que les surfaces à traiter sont de 400 m<sup>2</sup> réparties dans l'ensemble du centre-ville.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 10. Modifications d'équipements de voirie. Approbation.**
- a) Lotissement à Ath, rue des Sports (6 lots)**
  - b) Lotissement à Ostiches, chemin de Garçonfosse (3 lots)**
  - c) Lotissement à Houtaing, route de Frasnes (5 lots, dont 3 à bâtir)**
  - d) Permis d'urbanisme à Rebaix, place de Rebaix (6 habitations)**
  - e) Permis d'urbanisme à Lanquesaint, route de Lessines (7 habitations)**

## **RENOVATION URBAINE**

- 11. Acquisition immeuble sis rue de Gand, 15. Décision.**

L'immeuble sis rue de Gand, 15, d'une contenance cadastrale de 1a 17ca, était à vendre depuis plus d'un an.

Dès la mise en vente, la Ville s'est intéressée à cet immeuble qui jouxte pas moins de 6 propriétés de la rue de Gand et de la rue de la Station et dont l'acquisition permettrait de poursuivre de manière très significative l'opération de rénovation urbaine du quartier de la Gare.

Cette vente étant motivée par une faillite, cet immeuble a finalement été mis en vente publique.

\* \* \* \* \*